



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerstraat 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 30547759/01

- Bolebergen 2a bus 12, 9052 Gent
Jan Olieslagerstraat 35, 1800 Vilvoorde
Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux



F 097719

Rési code : 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Form fields for responsible person, installation details (Nom, Prénom, Adresse, CP + Commune, Tél.), and owner details.

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

Grid of checkboxes for RGIE articles (Art 270, 271, 276, 276bis, 86, 87, 88, 271bis, 278) and categories (Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail).

Données générales de l'installation électrique :

Form for general installation data including EAN, kWh meter, protection, voltage, current, cable, and number of circuits.

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Form for measurements and visual control including contact types, resistance, isolation, and differential device status.

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Table for recording infractions and remarks, with handwritten notes and a signature.

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : M. Y. S. ... Agent n° : 2113 Date : 05/08/2017

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2... Schéma(s) unifilaire(s) : 2... O

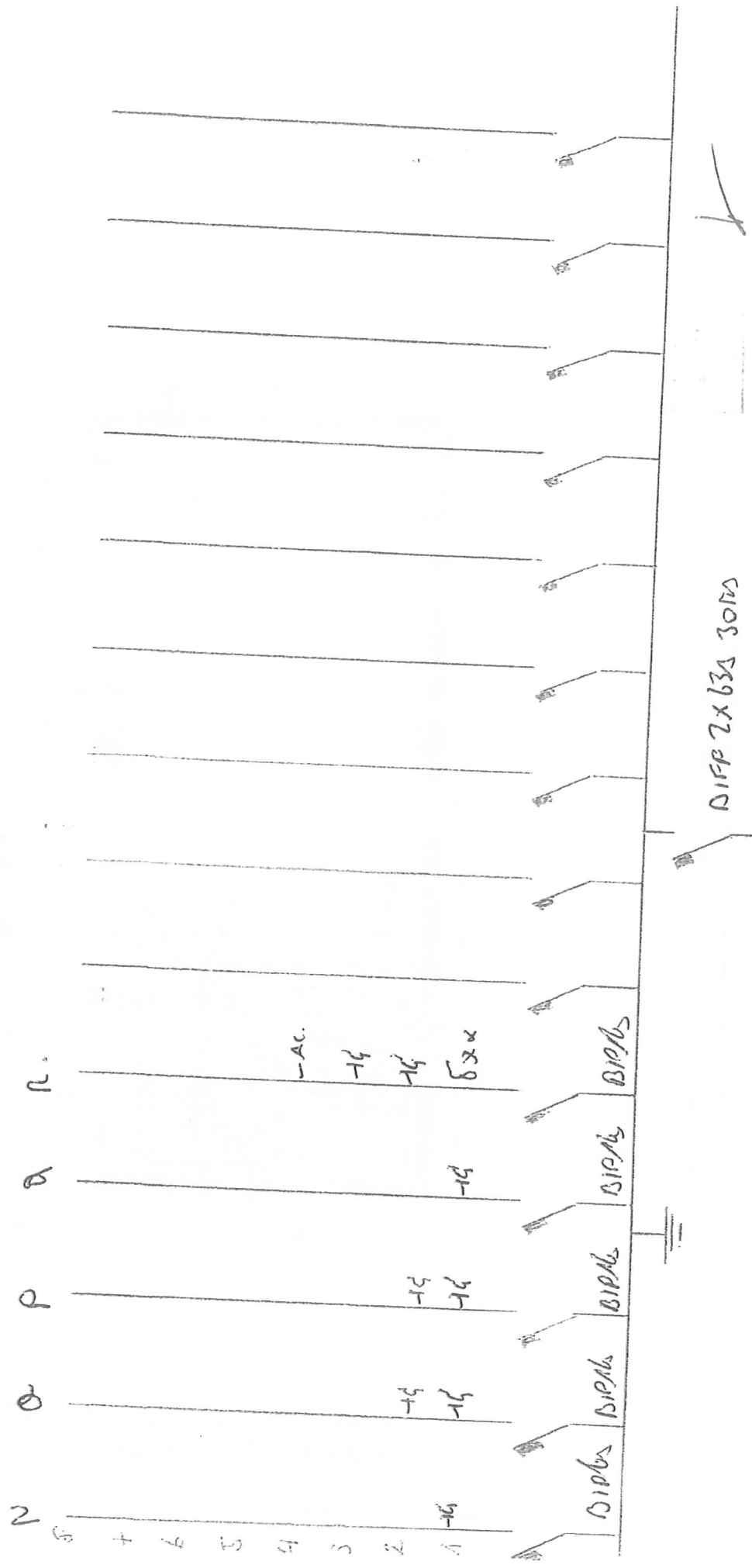
L'installation électrique doit être recontrôlée avant

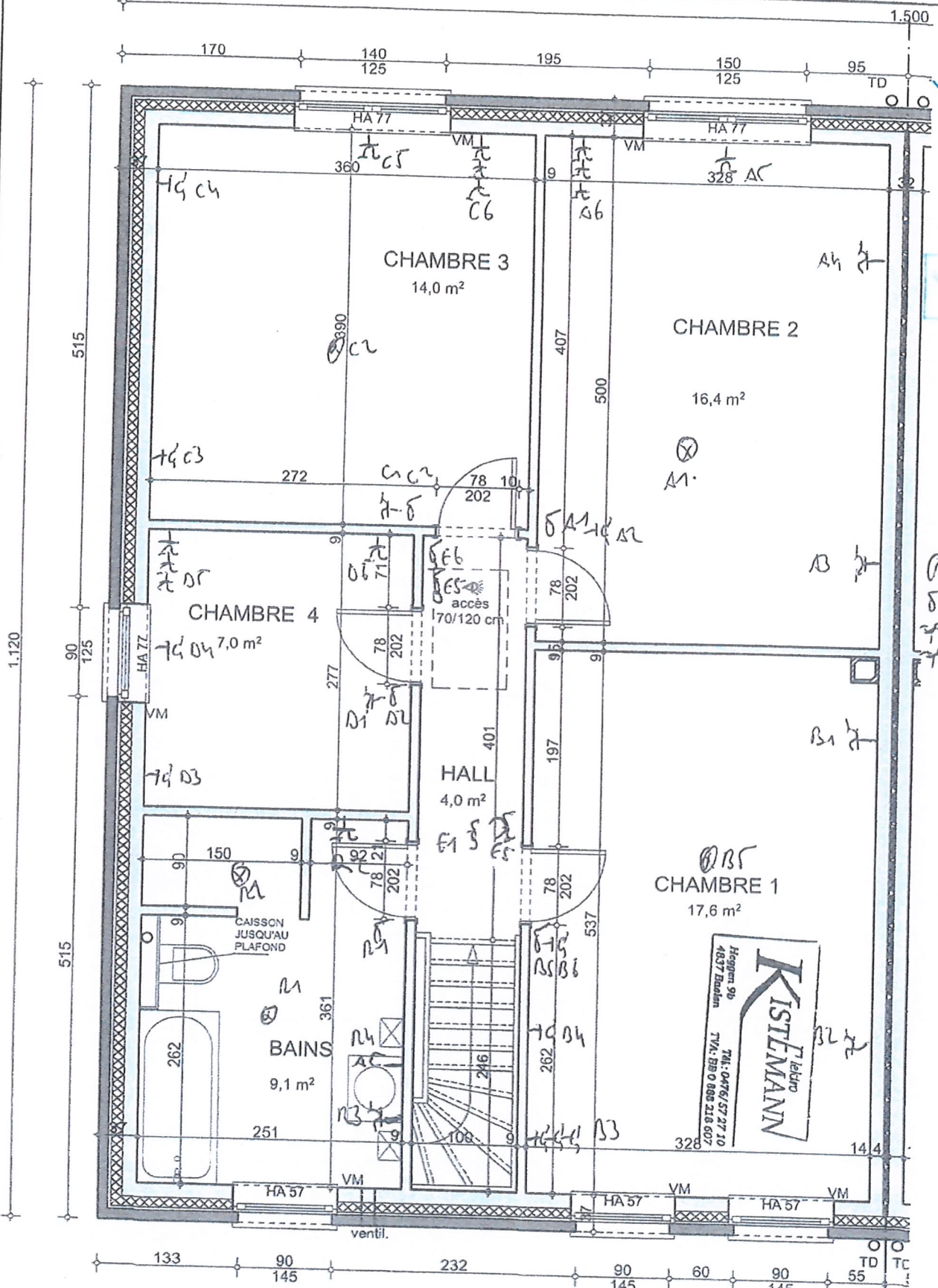
09/10/17

par le même organisme de contrôle (*)

Pour le Directeur Général : Signature

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement...
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles...
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation...
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles...
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard...





OUPEYE - RUE DU XI NOVEMBRE
 MAISON 15 - ETAGE

Bureau d'Architecture
 Rensonnet sprl
 03/03/2017

Grille
 5E6
 7E7
 7E8

